



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 43/2024
253, avenue de Bamberg

N° AG 2024- 1364

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2024/0721 du 11 juin 2024 donnant délégation à M. Christophe Lauras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur Marcelo SARMIENTO, sur l'immeuble sis 253, avenue de Bamberg pour le Crématorium de Rodez, enregistrée en mairie le 4 octobre 2024, sous le numéro AP 012-202-24-A043,

Considérant l'article C-2 du RLPI qui dispose que les enseignes scellées au sol doivent présenter une hauteur maximum de 6,5 mètres et une largeur maximum de 1,5 mètre,

Considérant la largeur de 2,90 m de l'enseigne n° 2 scellée au sol,

Arrête

Article 1 - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est refusée pour les motifs énumérés ci-dessus.

Article 2 - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron et au pétitionnaire.

Article 3 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 17 octobre 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 21 octobre 2024

Publié le 5 novembre 2024

Notifié le 29 octobre 2024

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé des finances
et de la transition écologique,
Signé : Christophe LAURAS
Acte dématérialisé

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation Préalable d'enseigne n° 43/2024 253, avenue de Bamberg
Crématorium

.....
Date de décision: 17/10/2024

Date de réception de l'accusé 21/10/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : ARAG20241364

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20241017-ARAG20241364-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : AG 2024-1364 Enseigne dossier n°43 Crematorium.pdf (99_AR-012-
211202023-20241017-ARAG20241364-AR-1-1_1.pdf)